



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**293^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-260206

Le 6 février 2026

de 13 h 30 à 16 h 15

À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-260206



SAC-260206

UNIVERSITÉ DE MONCTON

293^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 février 2026

À distance / Microsoft Teams

MEMBRES

PRÉSENCES

Hélène Albert, professeure	Moncton	Dr Denis Prud'homme, Recteur et vice-chancelier	UdeM
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Zoé Rioux, étudiante	Edmundston
Anne Beinchet, professeure	Moncton	Jacques Richard, professeur	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Alexandre Robichaud, étudiant	Shippagan
Ophélie Chiasson, étudiante	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque	Moncton	Céline Surette, doyenne	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Vicky Therrien, professeure	Moncton
Etienne Dako, professeur	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Éric Trudel, professeur	Edmundston
Hesam Esfahani, professeur	Moncton	Mona-Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Viktor Freiman, professeur	Moncton	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Michel Johnson, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	UdeM
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance	UdeM
Octave Keutiben, professeur	Moncton	Mélanie Cwikla, vice-rectrice	Shippagan
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Madeline Lamboley, professeure	Moncton	Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Mathieu Lang, doyen	Moncton	Matthieu LeBlanc, président d'assemblée	Moncton
Gabriel Laplante, professeur	Moncton	Martin Waltz, professeur retraité	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Lynne LeBlanc, directrice générale de la Formation continue	Moncton	Stéfanie Wheaton, registraire	Moncton
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		
Gérard Poitras, doyen	Moncton		

Personnes excusées : Étienne Bélanger, Mireille Demers, Micheline Gleixner et Érik Labelle Westin-Eastaugh

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE.....	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. CORRESPONDANCE.....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-251128	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
8.1 Autres	5
9. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS.....	5
9.1 Modification au règlement 8.6.9.1 Résultats d'une évaluation sommative intra.....	5
10. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	6
10.1 Adoption des rapports de suivis.....	6
10.1.1 Programmes en marketing	6
10.1.2 Programmes en management	6
10.1.3 Programmes en systèmes d'information organisationnels	6
10.1.4 Programmes en finance.....	6
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE	7
11.1 Abolition du baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie).....	7
11.2 Abolition du baccalauréat en gestion de l'information - régime coopératif	7
11.3 Modification du B.A.-B. Éd. (majeure en géographie).....	7
11.3.1 Modification au titre du programme	7
11.3.2 Modifications majeures du programme.....	7
11.4 Ajout de la mineure en environnement et géographie à la liste des mineures du B.A.-	
B. Éd. et B. Sc.-B. Éd.....	8
11.5 Résolutions transmises pour information.....	8
12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS.....	8
12.1 Maîtrise ès arts (études littéraires).....	8
12.1.1 Modifications au profil de la M.A. (études littéraires)	8
12.1.2 Modifications aux conditions d'admission particulières de la M.A. (études	
littéraires)	9
12.1.3 Modifications aux autres exigences de la M.A. (études littéraires)	9
12.2 Doctorat en études littéraires	9
12.2.1 Modifications au profil du Ph. D. en études littéraires.....	9
12.2.2 Modifications aux autres exigences du programme de Ph. D. en études	
littéraire	10
12.2.3 Modification à la durée du Ph. D. en études littéraires.....	10
12.3 Résolutions transmises pour information.....	10
13. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	10
14. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION	11
15. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES AVEC	
FORMS.....	11
16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	11
17. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR LES ACTIVITÉS	
AUTOCHTONES.....	11
18. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ	12
18.1 CDU-251206.....	12
18.2 CDU-260124.....	12
19. AFFAIRES NOUVELLES.....	12
20. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	12
21. CLÔTURE.....	12

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ANNEXE 1 : Transcription..... 13

ANNEXE 2 : Enregistrement 33

ANNEXE 3 : Documents..... 34

Document A : Ordre du jour adopté

Document B : Modification au règlement 8.6.9.1

Document C : Rapport de suivis du Comité d’assurance de la qualité

Document D : Abolition du baccalauréat ès sciences sociales

Document E : Abolition du baccalauréat en gestion de l’information coop

Document F : Modification au B.A.-B. Éd. (majeure en géographie)

Document G : Résolutions transmises pour information du Comité des programmes de 1^{er} cycle

Document G : Modification de la M.A. et du Ph. D. en études littéraires

Document H : Résolutions transmises pour information du Comité des programmes de cycles supérieurs

Document I : Tableau de suivi des dossiers

Document J : Rapport des activités autochtones (déc. 2025)

Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l’ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Le Secrétariat général (SG) utilise divers outils électroniques pour la préparation des réunions et des documents, dont DiliTrust et Copilot (Microsoft 365).

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L’enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l’Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.

1. OUVERTURE (293^E SÉANCE)

13 h 30 : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux gens.

La secrétaire générale procède ensuite à la reconnaissance territoriale des peuples autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutateurs pour la réunion sont Mehdi Aouadi et Janice Comeau.

Membres excusés :

Étienne Bélanger, Mireille Demers, Micheline Gleixner et Érik Labelle Westin-Eastaugh.

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Le recteur et vice-chancelier indique que le Bureau de direction du Sénat académique (BDS) a examiné les évaluations dans le cadre du renouvellement du président d'assemblée, M. Matthieu LeBlanc. Celles-ci sont excellentes. Le BDS recommande la reconduction de M. LeBlanc jusqu'au 30 juin 2026.

R : 01-SAC-260206

Etienne Dako, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la nomination de **Matthieu LeBlanc**, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, au poste de président d'assemblée du Sénat académique pour un mandat se terminant le 30 juin 2026. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

R : 02-SAC-260206

Hélène Albert, appuyée par Olivier Clarisse, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanimous

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-251128

R : 03-SAC-260206

Alexandre Robichaud, appuyé par Jacques Richard, propose :

« Que le procès-verbal SAC-251128 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

9.1 Modification au règlement 8.6.9.1 Résultats d'une évaluation sommative intra

Voir le Document B

Le Comité des règlements propose une modification au règlement académique 8.6.9.1 (Résultats d'une évaluation sommative intra), soit de préciser la date limite à laquelle doit être communiqué au moins 25 % de la note obtenue dans les cours répartis sur deux sessions, soit au plus tard le premier jour de la deuxième session de cours.

La proposition fait l'objet d'une brève discussion portant sur l'arrimage avec les dates de retrait, les cas particuliers des projets de fin d'études et l'importance d'une rétroaction pédagogique suffisante.

Un membre fait remarquer que pour les cours sur deux sessions, par exemple les projets de recherche (thèse de 4^e année), les membres du corps professoral ne sont pas en mesure de remettre 25 % de la note finale, car les cours sont notés à l'aide des mentions *satisfaisant* ou *non satisfaisant*. Le Sénat académique note ce point qui pourrait faire l'objet d'une révision au Comité des règlements.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification proposée au règlement 8.6.9.1 Résultats d'une évaluation sommative intra. »

Vote sur R04

Pour : 30

Contre : 3

ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Voir le Document C

10.1 Adoption des rapports de suivis

Les quatre dossiers de suivis des évaluations de programmes, soit en marketing, en management, en systèmes d'information organisationnels et en finance sont présentés par la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. Les dossiers portent principalement sur l'encadrement étudiant, l'harmonisation des plans de cours, la collaboration intercampus et le développement des résultats d'apprentissage.

10.1.1 Programmes en marketing

R : 05-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en marketing à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ces programmes (SCDP-240618). »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

10.1.2 Programmes en management

R : 06-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en management à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (SCDP-241202). »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10.1.3 Programmes en systèmes d'information organisationnels

R : 07-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport de suivis des programmes en systèmes d'information organisationnels à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (SCDP-240429). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

10.1.4 Programmes en finance

R : 08-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport de suivis des programmes en finance à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (SCDP-240527). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE**11.1 Abolition du baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)**

Voir le Document D

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que tous les programmes à la Faculté des arts et sciences sociales ont été modifiés afin d'offrir des majeures avec distinction plutôt que des spécialisations. Le programme de baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie) est le dernier programme à être modifié. On rappelle également que la majeure donne accès aux études supérieures.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 09-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition du baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie). »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

11.2 Abolition du baccalauréat en gestion de l'information - régime coopératif

Voir le Document E

Le VRER explique que, lors de l'évaluation du programme de baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif, il fut porté à l'attention des membres que très peu de personnes étudiantes s'inscrivent au régime coopératif. On note que le programme régime coopératif compte un semestre supplémentaire (stage), ce qui peut expliquer le manque d'inscriptions.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 10-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition du baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

11.3 Modification du B.A.-B. Éd. (majeure en géographie)

Voir le Document F

11.3.1 Modification au titre du programme

R : 11-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Sénat académique accepte le nouveau titre du programme de B.A.-B. Éd. (majeure en géographie), soit B.A.-B. Éd. (majeure en environnement et géographie). »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

11.3.2 Modifications majeures du programme

Le VRER rappelle que, lors du grand projet de la planification académique 2016, les programmes en géographie ont été classés dans la catégorie *programmes à redéfinir*. Le département a procédé à une redéfinition du programme de B.A.-B. Éd. (majeure

en géographie) en l'orientant davantage vers l'étude de l'environnement. Ainsi, l'alignement des programmes est assuré en ayant ce nouveau profil du B.A.-B. Éd. (majeure en environnement et géographie).

R : 12-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme du B.A.-B. Éd. (majeure en environnement et géographie). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

R : 13-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au B.A.-B. Éd. (majeure en environnement et géographie) afin que les cours GEOG du B.A. (majeure en environnement et géographie) et de la mineure en environnement et géographie soient inclus dans ce programme. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

11.4 Ajout de la mineure en environnement et géographie à la liste des mineures du B.A.-B. Éd. et B. Sc.-B. Éd.

Le VRER présente la demande visant à ce que la mineure en environnement et géographie soit ajoutée à la liste des mineures des programmes combinés du B.A.-B. Éd.

Lors de la discussion, le Sénat académique accepte à l'amiable que cette mineure soit ajoutée à la liste des mineures du B. Sc.-B. Éd.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 14-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte que la mineure en environnement et géographie soit ajoutée à la liste des mineures des programmes combinés B.A.-B. Éd. et B. Sc.-B. Éd. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

11.5 Résolutions transmises pour information

Le VRER présente les résolutions (décisions finales) qui ont été adoptées au Comité des programmes de premier cycle.

12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

12.1 Maîtrise ès arts (études littéraires)

Voir le Document G

12.1.1 Modifications au profil de la M.A. (études littéraires)

Le VRER indique que les modifications proposées au profil de la maîtrise ès arts (études littéraires) tiennent compte des recommandations adoptées lors de l'évaluation du programme en 2019-2020. Il s'agit essentiellement d'une modernisation du programme, programme qui propose de nouveaux titres de cours.

De plus, certains cours deviendront obligatoires. Enfin, des modifications mineures sont proposées dans les cours de lectures dirigées.

Suggestion à retenir : le Sénat académique note que lorsqu'un programme inclut des cours à contenu autochtone, cet élément pourrait figurer dans la documentation. Les commentaires du Comité consultatif en enseignement et en recherche autochtone pourraient être fournis et pour les programmes du premier cycle et ceux des études supérieures.

R : 15-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la maîtrise ès arts (études littéraires). »

Vote sur R15

Pour : 30

Contre : 1

ADOPTÉE

12.1.2 Modifications aux conditions d'admission particulières de la M.A. (études littéraires)

Le Comité des programmes de cycles supérieurs demande que l'on ajoute une exigence particulière aux conditions d'admission du programme, notamment que si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux conditions générales d'admission, le département peut imposer une propédeutique.

R : 16-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission particulières de la maîtrise ès arts (études littéraires). »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

12.1.3 Modifications aux autres exigences de la M.A. (études littéraires)

Le Comité des programmes de cycles supérieurs demande que l'on ajoute une autre exigence aux conditions d'admission du programme, soit que la candidate ou le candidat suive au moins trois séminaires dans la discipline, incluant le LITT7500. Le quatrième séminaire peut être suivi en sociolinguistique ou dans une discipline connexe. Dans le cas d'une discipline connexe, il faut l'accord du comité des études supérieures du programme.

R : 17-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences de la maîtrise ès arts (études littéraires). »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Note : un membre indique qu'il serait intéressant de recevoir les résultats d'apprentissage du programme. Ceux-ci pourraient être ajoutés dans la documentation générale.

12.2 Doctorat en études littéraires

12.2.1 Modifications au profil du Ph. D. en études littéraires

Le VRER explique le profil du programme de Ph. D. en études littéraires. Essentiellement, les modifications touchent l'offre des cours à option. On note que la

plupart des séminaires ont été rebaptisés de manière à privilégier une approche par thème plutôt que par corpus.

R : 18-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du doctorat en études littéraires. »

Vote sur R18

Pour : 31

Contre : 1

ADOPTÉE

12.2.2 Modifications aux autres exigences du programme de Ph. D. en études littéraires

Le VRER présente les modifications proposées aux conditions d'admission dans la section des *autres exigences du programme*. On note des modifications au niveau de la scolarité et des règlements pédagogiques et administratifs. Aussi, les mots « personnes étudiantes » remplacent « étudiantes et étudiants ».

R : 19-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences du doctorat en études littéraires. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

12.2.3 Modification à la durée du Ph. D. en études littéraires

Il est proposé que la durée du programme de Ph. D. en études littéraires comprennent un minimum de six sessions à temps complet. Pour la thèse, on indique sept ans après la première inscription au programme.

R : 20-SAC-260206

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la durée proposée pour le doctorat en études littéraires. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

12.3 Résolutions transmises pour information

Voir le Document H

Le VRER présente les dossiers qui ont été adoptés lors de la réunion du Comité des programmes de cycles supérieurs.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Le président d'assemblée explique que ce point-ci est très confidentiel et demande aux gens de respecter ce constat. Le président d'assemblée invite la salle à procéder en huis clos. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 21-SAC-260206

Amel Kaouche, appuyée par Alexandre Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique examine ce point en huis clos pour une période de 30 minutes. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Lors du huis clos, le recteur et vice-chancelier ainsi que la secrétaire générale présentent les activités du Comité de sélection des grades honorifiques et les dossiers recommandés pour un grade.

Le Sénat académique procède au vote à l'aide d'un bulletin de vote électronique.

R : 22-SAC-260206

Olivier Clarisse, appuyé par Salah-Eddine El Adlouni, propose :

« Que le Sénat académique revienne en assemblée délibérante (fin du huis clos). »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Toutes les candidatures recommandées ont reçu deux tiers des voix.

14. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Voir le Document I

À titre d'information, le tableau des activités du Comité de la planification est circulé.

15. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES AVEC FORMS

R : 23-SAC-260206

Hélène Albert, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que le Sénat académique accepte que les fichiers Excel comprenant les détails des votes avec Forms soient supprimés. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier informe les membres d'un sondage gouvernemental à l'intérieur duquel une question porte sur la possibilité d'imposer aux universités le paiement de leurs taxes foncières, ce qui constitue un enjeu majeur. Il indique que des démarches concertées sont en cours avec les autres établissements d'éducation postsecondaire.

Il explique également que l'Université a obtenu environ 2 000 lettres d'acceptation provinciale (LAP) pour les personnes étudiantes issues de l'international et que le programme pilote d'immigration accélérée devrait permettre de satisfaire adéquatement aux besoins.

17. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR LES ACTIVITÉS AUTOCHTONES

Voir le Document I

Mme Pierrette Fortin, responsable réseau des affaires autochtones, et M. Shayne Michael Thériault, agent de liaison autochtone réseau et responsable d'Avenir Wabanaki, présentent les faits saillants du rapport annuel couvrant notamment :

- la réorganisation de l'équipe des affaires autochtones;
- la formation obligatoire pour la communauté universitaire;
- le développement d'un cours de perspectives autochtones;
- le fonctionnement des comités institutionnels;

- les bourses NITAP;
- le programme d'aînés en résidence;
- les partenariats avec les Premières Nations;
- diverses activités culturelles et pédagogiques.

Des échanges portent principalement sur les pratiques de recherche en contexte autochtone.

Le président remercie les invités pour leur excellente présentation.

18. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

18.1 CDU-251206

Aucune question n'est soulevée.

18.2 CDU-260124

Aucune question n'est soulevée.

19. AFFAIRES NOUVELLES

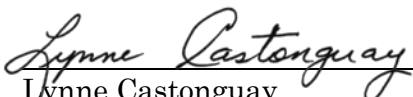
Aucun point n'est soulevé.

20. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 6 mars 2026, à 9 h, en présentiel, au campus de Moncton.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 15.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale